



APPEL À CANDIDATURES 2017 **Résidence art contemporain ECHANGEUR22**

L'ASSOCIATION ECHANGEUR22

L'ECHANGEUR22 est une association à but non-lucratif créée en 2015 qui vise à promouvoir la création contemporaine, dans le domaine des arts plastiques et visuels.

Son programme met la priorité sur l'accueil d'artistes d'horizons et de cultures différents. Elle favorise les rencontres et les collaborations entre artistes jeunes ou confirmés, leur permettant de développer leurs activités dans les meilleures conditions.

Elle encourage la mobilité et la circulation des artistes, des projets, des œuvres.

LA RESIDENCE

Depuis 2014, la résidence ECHANGEUR22 a eu l'occasion d'accueillir plus de 10 artistes venus d'Europe, du Brésil et du Japon (dont Manoela Medeiros et Romain Dumesnil, Pauline Chappet et Eri Tomonaga pendant l'été 2016) et d'organiser des projets d'exposition aussi bien en France qu'au Brésil.

ECHANGEUR22 lance aujourd'hui sa 3ème édition de résidence artistique. Cet appel s'adresse aux artistes tous médiums confondus, sans limite d'âge.

A raison de 4 résidents, L'ECHANGEUR22 accueillera simultanément 3 artistes minimum et un auteur(e) ou commissaire ou critique.

Un à deux candidats français seront retenus.

Un à deux candidats japonais seront retenus.

Un à deux candidats brésiliens seront retenus.

Résidence de création et d'expérimentation, le projet offre aux candidats l'occasion de rencontres, d'échanges et d'émulations avec les autres résidents de cultures différentes. Elle offre les conditions pour concevoir et produire une œuvre nouvelle, ainsi que de conduire un travail original et expérimental, dans un contexte particulier, celui de la mixité-culturelle.

LE CADRE THEMATIQUE : LA MOBILITE

Au cours de la résidence, les artistes seront amenés à questionner leur propre travail en fonction de la notion de circulation des œuvres et de la mobilité dans l'art.

CONDITIONS

Période de résidence : juin-juillet ou septembre-octobre, selon calendrier des artistes et/ou de la résidence. Les candidats retenus bénéficient d'un temps de résidence de 4 à 6 semaines dont 4 (minimum) communes aux 4 résidents à fixer en fonction des disponibilités des artistes et des intervenants pour l'association.

Les artistes bénéficient :

D'un budget de 500 à 1000 euros de production pour la période de résidence (sous condition d'obtention de subvention)

D'un hébergement dans un atelier d'artiste équipé (voir site)

D'une indemnité de transport (remboursements des frais réels sur présentation de factures).

MODALITES

Une fois sélectionnés, les engagements réciproques entre l'association, le lieu d'accueil et les résidents seront fixés par une convention.

Les résidents s'engagent :

A présenter leur travail, en début de séjour

A mettre en œuvre et à animer avec l'aide de l'équipe d'ECHANGEUR22, un projet de workshop (atelier participatif d'une ½ journée), en cours de séjour

A participer à une journée porte ouverte des ateliers, en fin de résidence.

L'association apporte un soutien régulier à chaque artiste en l'accompagnant dans le suivi de sa production. Elle l'informe des ressources culturelles (festivals, fondations, musées) et matérielles (spécificités des productions) de la région et lui en facilite l'accès.

Elle le met en relation avec les acteurs culturels de son réseau tant au niveau local que national et international.

Elle propose des rencontres régulières d'accompagnement de projet avec les commissaires d'exposition : Viviana Birolli (fr), Fabiana de Moraes (br/fr) et Tamura masashimi (jp).

Une aide technique peut être envisagée dans la limite des moyens de la structure.

ELIGIBILITE :

Le projet s'adresse aux artistes **ayant une démarche professionnelle**, diplômés d'école ou non.

Les candidats doivent être adhérents à la Maison des Artistes, l'AGESSA ou à un autre régime répondant de son activité.

Les dossiers de candidature sont étudiés par un comité constitué de professionnels de la culture,

Le choix des artistes s'effectue en premier lieu sur dossier, en évaluant la pertinence des projets présentés et leurs cohérences avec la direction artistique de la résidence.

Les artistes présélectionnés seront conviés à un entretien en vidéo conférence si possible ou par téléphone le cas échéant.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être envoyées en format numérique uniquement avant le **15 MARS 2017**.

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un dossier représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (max. 20 pages / 3,5 Mo)
- Une note d'intention présentant un projet spécifique en rapport avec la thématique et la direction philosophique de la résidence ECHANGEUR22
- Un CV incluant les coordonnées complètes de l'artiste
- Les éventuels liens internet vers des sites et des vidéos de l'artiste.

Merci de noter que la décision du comité et le contenu des délibérations sera tenu secret, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

Pour envoyer votre candidature et pour toute information : echangeur22@outlook.com

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projet : 20 JANVIER 2017

Date limite de dépôt des dossiers : 15 MARS 2017

Réponse aux candidatures : FIN MARS 2017

Période de résidence : juin – juillet /septembre-octobre 2017

Période de diffusion (texte critique, page spécifique et catalogue sur le site) : DECEMBRE 2017



MAIRIE DE
**St Laurent
des Arbres**